

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2023_360**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **23/11/2023**

Objet : **Avenant 1 - Signature locaux mise à disposition locaux 50-52 rue des Ursulines - CGT**

Nature : **Arrêtés réglementaires**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **23/11/2023**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCPAJI_D2023_0360 - Avenant 1 - Signature locaux mise _ disposition de locaux 50-52 des Ursulines - CGT.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

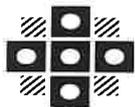
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20231123-DAJI_D2023_360-AR**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **23/11/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0360

Avenant 1 à une signature de convention de mise à disposition de locaux sis 50-52 rue des Ursulines au profit de l'Union Locale CGT de Tourcoing

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 5° ;

Considérant que la Ville de Tourcoing a décidé de vendre l'immeuble communal sis 43 rue de Lille à Tourcoing ;

Considérant que depuis le 15 décembre 1980, l'Union locale CGT de Tourcoing et environs est occupante desdits locaux ;

Considérant qu'une relocalisation du syndicat a été proposé au sein de l'immeuble communal sis 50-52 rue des Ursulines à Tourcoing (59200) ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer un avenant à la convention d'occupation initiale avec l'Union locale CGT de Tourcoing et environs représentée par Monsieur Habib HAMDOD, Secrétaire Général, pour la mise à disposition, à titre gratuit, des salles désignées au sein de l'avenant sises 50-52 rue des Ursulines à Tourcoing (59200).

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} décembre 2023 jusqu'au 29 février 2024.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

ARTICLE 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **23 NOV. 2023**

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,



Accusé Réception en Préfecture le le : 23/11/2023

Publié sur le site de la Ville le : 28/11/2023